

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 8 avril 2026 fixant le nombre de postes offerts au concours externe pour l'accès au grade de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture - métiers du textile

NOR : MICB2608170A

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 26 février 2014 modifié fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens d'art ainsi que la composition des jurys ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2014 modifié fixant la liste des métiers et des spécialités dans lesquels exercent les techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 27 février 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un concours externe pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture - métiers du textile,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le nombre total de postes offerts au concours externe pour l'accès au grade de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture - métiers du textile est fixé à 10. Ces postes sont répartis de la manière suivante :

- « Artiste licier » : 8 postes ;
- « Rentrayer en tapisserie » : 2 postes.

Pour la spécialité « artiste licier » le candidat choisit, lors de son inscription, la technique dans laquelle il souhaite passer l'épreuve pratique d'admission.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 avril 2026.

Pour la ministre et par délégation :

*La sous-directrice du pilotage
et de la stratégie,*

A. DE MARTIN DE VIVIES